



# Saint-Maurice- la-Souterraine

Bulletin municipal 2022



# LA MAIRIE



Découvrir

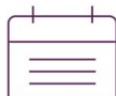
Vie municipale

Education et jeunesse

Culture et loisirs

Vie pratique

CONTACTER LA MAIRIE



## Le nouveau site Internet de la commune est en ligne

Comme annoncé, la commune a procédé à la refonte complète de son site Internet, dans l'objectif de répondre aux exigences actuelles en termes d'ergonomie, de sécurité informatique et de développement des services en ligne. L'opération a été conduite avec le support informatique du journal La Montagne et entièrement financée par le *Fonds pour la transformation numérique des collectivités territoriales*. Elle a pris plus de temps que prévu, en raison de différents aléas, rendant le site indisponible pendant une longue période, ce que nous regrettons. La page Facebook de la mairie a permis de diffuser des informations d'actualité immédiate en attendant.

Nous espérons que le nouveau site vous donnera entière satisfaction, venez le découvrir à l'adresse :

<https://www.saint-maurice-la-souterraine.com/>

N.B. : Il est possible que certaines imperfections subsistent au démarrage.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques en utilisant la rubrique « Contacter la mairie ».

## Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine

1, place de la mairie  
23300 Saint-Maurice-la-Souterraine  
Tél : 05 55 63 05 47

email : [comunestmaurice@orange.fr](mailto:comunestmaurice@orange.fr)

Site internet : [www.saint-maurice-la-souterraine.com](http://www.saint-maurice-la-souterraine.com)

Page facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/>

### ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h00 - 17h

## Numéros utiles

- **ECOLE**.....05 55 63 10 35
- **GARDERIE**.....05 55 63 10 35
- **BIBLIOTHEQUE**.....05 55 63 10 35  
Ouvverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30
- **LA POSTE**.....05 55 63 05 50  
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h30 à 11h15  
Levée de la boîte à 9h
- **TRESORERIE**.....05 55 63 05 67
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**.....05 55 63 91 11
- **EBL- service eau**.....Tél bureau : 05 55 52 71 29  
En cas d'urgence le soir ou le week-end  
06 03 48 95 46
- **EVOLIS 23 - service déchets**.....05 55 89 86 06

# LE MOT DU MAIRE



*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

L'année qui s'achève n'aura laissé aucun répit, une crise chassant (presque) l'autre : guerre en Ukraine, crise économique, énergétique, inflation galopante et toujours sur fond d'une interminable pandémie.

Dans ce contexte déstabilisant, nous avons tenu le cap en refusant la tentation de l'immobilisme. Les projets promis ont été lancés et réalisés : construction et mise en service de la station de neutralisation de l'eau à la Ramade, conformément aux préconisations sanitaires récurrentes de l'Agence régionale de santé, implantation d'un citystade derrière l'école pour offrir une occupation sportive à nos jeunes, lancement des travaux d'aménagement du local de l'ancienne boulangerie pour installer un commerce multi-services avec un bar.

Nos projets se concrétisent. Aussi je me réjouis d'entendre dire que "*Ça bouge à Saint-Maurice*", car cet élan vous l'avez souhaité et rien ne se fait qui n'ait été annoncé.

Evidemment ceci nécessite de l'investissement, à tous points de vue. Alors, allons-nous « dilapider de l'argent de la commune » et « augmenter les impôts » comme certains le craignent ? Je voudrais rappeler le contexte et les principes qui gouvernent notre gestion.

- C'est une réalité, l'inflation ronge nos économies ! Rappelons quelques ordres de grandeur : avec 600 000 € d'excédent fin 2021 et une inflation de 6% en 2022, ce sont 36 000 € de pouvoir d'achat en moins en un an. Cela représente plus de deux fois ce qu'a coûté le citystade à la commune...
- Alors oui, c'est le moment d'investir pour moderniser nos équipements, avant que nos économies ne soient totalement dévalorisées et pendant que les politiques publiques nous y encouragent en permettant de réduire considérablement le reste à charge pour la commune. Depuis le début du mandat, c'est ainsi 675 000 € de subventions que nous avons pu obtenir tous dispositifs confondus (Etat, Région, Département, Communauté de communes, Agence de l'Eau, etc.) pour le financement de nos projets. Et malgré la conjoncture défavorable, nous allons dégager cette année encore un excédent de fonctionnement de l'ordre de 130 000€ qui pourra être réinvesti.
- Quant aux impôts, la part communale n'a pas augmenté pendant ce mandat et nous ferons tout ce qui est possible pour garder ce cap.
- Enfin, faut-il le rappeler, l'argent de la commune, c'est celui des citoyens et il a vocation à apporter un service à la population. Un seul exemple : il n'est pas concevable d'avoir des centaines de milliers d'euros d'épargne et pas un seul jeu pour nos enfants dans une commune de plus de 1200 habitants. En investissant, nous rendons les services que nous devons aux habitants, avec leur argent.

Pour la suite du mandat, il restera encore à concrétiser le projet de réaménagement de l'école, pour lequel un permis de construire a été déposé ; nous attendons l'accord des subventions demandées.

Et pour l'avenir, nous devons inéluctablement continuer à répondre à deux enjeux majeurs :

- l'eau, dans une situation d'alertes sécheresse récurrentes ; il nous faudra dès 2023 remédier à une importante fuite d'eau à la station de pompage de la Ramade ; une réflexion d'ensemble est également nécessaire dans la perspective du transfert de la gestion de l'eau vers l'intercommunalité en 2026 ;
- la transition énergétique ; au-delà du remplacement de la chaudière à fioul de l'école et de la modernisation de nos équipements d'éclairage public, qui sont déjà prévus, une analyse complète des postes de consommation de l'énergie devra être effectuée.

Et parce qu'en temps de crise le maintien du lien social est encore plus fondamental, nous continuerons à organiser des manifestations pour les jeunes et les moins jeunes, avec nos producteurs locaux et avec nos associations.

Au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux pour 2023.

*Evelynne AUGROS*



## CRISE ENERGETIQUE

### Eclairage public

Dans le contexte actuel de crise énergétique, comme dans beaucoup d'autres communes la municipalité a pris des mesures visant à réduire et à optimiser l'éclairage public :

- en novembre toutes les anciennes horloges pilotant l'éclairage ont été remplacées par des horloges astronomiques, plus fiables ; avec ce système, le soir l'éclairage s'allume automatiquement à l'heure de coucher de soleil et le matin il s'éteint à l'heure de lever du soleil ; ceci évite notamment l'éclairage en plein jour comme cela pouvait être le cas avec les cellules photoélectriques par temps gris ou si la végétation cachait le capteur ;
- la coupure nocturne est désormais programmée de 22h à 6h partout dans la commune, avec une extinction totale au centre bourg comme dans les villages pendant ce créneau.

Par ailleurs la commune a demandé le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour la modernisation des installations d'éclairage public, notamment le remplacement des ampoules au sodium par des diodes électroluminescentes (LED). L'étude sera effectuée en 2023 pour une mise en œuvre d'ici 2024.

### Illuminations de Noël

Pour garder la tradition de Noël, les illuminations ont été conservées, mais elles ont été réduites à la place de la fontaine au bourg et à une simple guirlande sur la mairie et sur l'église. Les décorations seront enlevées aussitôt après les fêtes, la première semaine de janvier.

### Isolation thermique

Les fenêtres à simple vitrage de la salle du conseil municipal, du bar et de la cuisine de la salle des fêtes ont été remplacées par des fenêtres isolantes à double vitrage, avec volets solaires.



### Chauffage



Les locaux de la mairie et de la salle des fêtes sont entièrement chauffés par des radiateurs électriques. Compte tenu de la hausse des prix en cours, la commune a sollicité l'expertise du SDEC pour étudier des solutions alternatives ou complémentaires.

La chaudière à fioul de l'école date de 2004 et conduit à une consommation excessive. Son remplacement par un chauffage plus vertueux est prévu dans le cadre du projet global de réaménagement du groupe scolaire. Une analyse est en cours avec le bureau d'étude chargé du volet fluides afin de déterminer la solution la plus pertinente dans le contexte actuel.



## RESEAU D'EAU

### La station de neutralisation de l'eau est en service à la Ramade

Depuis des années, l'Agence Régionale de Santé (ARS) préconisait un traitement pour réduire l'acidité de l'eau potable de notre commune, agressive pour les métaux, comme en témoigne le dépôt vert que l'on peut parfois observer au fond de nos lavabos. En conséquence, en octobre 2020, la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine a répondu à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la construction d'une station de neutralisation de l'eau du captage de Bois, à proximité de la station de pompage de la Ramade. Les travaux sont terminés et la station vient d'être mise en service début décembre 2022. Le traitement est maintenant en cours d'optimisation.

Le principe utilisé consiste simplement à faire transiter l'eau à travers des « graviers de calcaire » afin d'éliminer son caractère agressif lié au sol granit de notre région.

Ce projet, dont le coût total s'élève à 462 028€ HT est cofinancé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, par le Département et par l'Etat. Le reste à charge pour la commune est de 92 406 € HT, financés par le budget annexe eau-assainissement.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au bureau d'études LARBRE, localisé à Guéret. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SEGEC pour le génie civil et par le groupe SAUR spécialisée dans la gestion des services d'eau potable.

Nous tenons également à remercier les propriétaires fonciers jouxtant la station pour avoir facilité la mise en œuvre de ce projet.



#### FINANCEMENT

**Coût du projet :** 462 028€ HT

**Subventions :** 369 622 €

- Agence de l'eau Loire Bretagne : 220 373 €

- Etat (DETR) : 107 249 €

- Conseil Départemental : 42 000 €

**Autofinancement commune :**  
92 406 €

### D'autres travaux seront nécessaires en 2023

La mise en service et la construction de cette unité de production permet de répondre aux enjeux sanitaires, mais aussi de moderniser une partie des infrastructures hydrauliques dédiées à la desserte en eau potable de notre commune, après la réhabilitation de notre château d'eau en 2018.

La prochaine étape consistera dès le printemps 2023 à réaliser les travaux d'étanchéité nécessaires dans la cuve de la station de pompage de La Ramade, qui présente une fuite de longue date, avec une perte en eau devenue très importante (estimée à 35 m3 par jour) et très pénalisante en période de sécheresse. La nouvelle station de neutralisation pourra servir de réservoir de secours pendant l'indisponibilité de la cuve en réparation. Une demande de subvention a été déposée à la préfecture pour la réalisation de ces travaux.



## COMMERCES

### Commerce multi-services : ouverture prévue au printemps 2023...

Après la fermeture du café-restaurant du bourg en 2019, puis de la boulangerie en février 2022, faire revivre un commerce au bourg est un défi que la municipalité se doit d'essayer de relever. La commune a donc cherché des financements en s'inscrivant dans le dispositif des politiques publiques portées à différents échelons pour redynamiser les centres-bourgs, valoriser les circuits courts, favoriser le lien social et encourager la mise aux normes et la rénovation énergétique des bâtiments.

Ainsi le projet consiste à réaménager le local communal de l'ancien fournil, situé entre le salon de coiffure et la boulangerie, afin d'installer un commerce multi-services comprenant notamment :

- une supérette Vival avec espace de vente de produits locaux,
- un dépôt de pain,
- espace café/bar dans l'ancienne boulangerie,
- divers services, notamment relais colis, presse, etc.

Les travaux ont commencé en septembre 2022 pour une durée de 6 mois, dans l'objectif d'une ouverture du commerce au printemps 2023.

Le projet bénéficie de plusieurs subventions pour financer près de 80% du coût total des travaux.

| Financement                           | Montant prévisionnel des travaux | 237 384€       |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Subventions                           | Etat                             | 94 927€        |
|                                       | Région Nouvelle Aquitaine        | 60 000€        |
|                                       | Communauté de communes           | 30 000€        |
| <b>Reste à charge pour la commune</b> |                                  | <b>52 457€</b> |

Le rôle de la commune se limite à mettre à disposition un local adapté. Le recrutement de la personne qui gèrera le commerce, ainsi que sa formation et l'accompagnement au démarrage, est assuré par le Groupe Casino.



### ...avec un espace bar

#### Quoi de plus convivial qu'un bar pour faire revivre le bourg ?

Une licence de débit de boissons est obligatoire pour la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place. Il existe différents types de licence ; une licence IV permet la vente de boissons avec un degré d'alcool supérieur à 18°. Les licences existantes peuvent être cédées à l'intérieur du département et des départements limitrophes.

Pour permettre la vente d'alcool dans l'espace réservé au bar du futur commerce, la commune a racheté la licence IV de la commune de Saint-Yrieix-les-Bois qui était vendeuse.

### Une nouvelle vitrine pour le salon de coiffure

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment communal, la vitrine du salon de coiffure, très abîmée et très mal isolée a également été remplacée par une menuiserie en aluminium à double vitrage.





## CITYSTADE ET AIRE DE JEUX

### Le « citystade » déjà opérationnel

Il était attendu par les plus jeunes : un terrain multisports ou « citystade » a été implanté derrière l'école cet été. Cet équipement propose, en petit format sur une surface en enrobé, un terrain de football, un terrain de basket et de volleyball, un terrain de tennis, ainsi qu'une piste d'athlétisme autour de la structure. Il offre ainsi à nos jeunes (et parfois à des moins jeunes comme on peut le voir de temps en temps !) la possibilité d'une pratique sportive sans contrainte. En effet, son accès est libre et ne nécessite aucune inscription ; il se fait sous la responsabilité de chacun ou sous la responsabilité des parents pour les mineurs.

Cette réalisation de qualité a été menée à bien rapidement. Elle sera vraiment achevée avec la pose très prochaine d'une table de ping-pong en dur.

Son coût total de 69 822€ HT a bénéficié de subventions à hauteur de 77,5%, de L'Agence nationale des sports (49 060€) et du Département (5 000€), ramenant ainsi le financement de la commune à 15.762€ HT.

La commune a signé une convention avec l'école Roger Gardet pour une utilisation pendant les heures scolaires et avec deux associations sportives pour la réservation de créneaux horaires :

- l'Etoile sportive de Saint-Maurice-la-Souterraine (club de football),
- l'association « Gym-détente-sourire ».

L'accès est libre en dehors de ces créneaux.

| Planning d'utilisation du citystade |                                |               |             |             |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------------|-------------|-------------|
|                                     | 9h - 12h                       | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 19h | 19h30 - 21h |
| <b>Lundi</b>                        | Ecole                          | Ecole         | Garderie    | Gym         |
| <b>Mardi</b>                        | Ecole                          | Ecole         | Garderie    | Accès libre |
| <b>Mercredi</b>                     | Accès libre                    | Accès libre   | Accès libre | Foot        |
| <b>Judi</b>                         | Ecole                          | Ecole         | Garderie    | Accès libre |
| <b>Vendredi</b>                     | Ecole                          | Ecole         | Garderie    | Foot        |
| <b>Samedi</b>                       | Accès libre                    | Accès libre   | Accès libre | Accès libre |
| <b>Dimanche</b>                     | Gym 10h-12h                    | Accès libre   | Accès libre | Accès libre |
|                                     | 1 fois par mois<br>Accès libre |               |             |             |

### Aménagement prochain d'une aire de jeux pour enfants

Pour compléter l'aménagement de ce pôle dédié aux plus jeunes sur le site du groupe scolaire, une aire de jeux sera prochainement aménagée pour les très jeunes enfants de 2 à 7 ans à proximité du citystade, à l'emplacement actuel de l'ancien terrain de tennis. Ce dernier est en effet très dégradé et sa réhabilitation est difficilement envisageable. Cet emplacement présente en outre l'avantage d'être ombragé.

Une cabane avec tobogan, des balançoires, des tables et des bancs seront installés pour constituer un espace d'accueil convivial, pour les familles ou pour les assistantes maternelles.





## AMENAGEMENTS

### Lotissement les Aubépinés



Les travaux de viabilisation du nouveau lotissement « les Aubépinés » au bourg se sont achevés au printemps 2022. Le lotissement comporte 17 lots d'une surface moyenne de 800m<sup>2</sup>, entièrement viabilisés, avec raccordement à la fibre.

Les parcelles sont maintenant en vente. Une première maison est en cours de construction, d'autres lots sont réservés.

Le prix de vente a été fixé par le conseil municipal à 25€/m<sup>2</sup>.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la mairie.

La viabilisation du lotissement ne bénéficie d'aucune subvention et est entièrement financée par la commune.

Le coût total des travaux s'élève à 383 000 € HT.

Il sera partiellement couvert par la vente des parcelles.

### Remplacement des buses à proximité du captage de Bois

Les buses d'évacuation des eaux pluviales entre le bourg et le village de Bois étaient cassées de longue date. Elles ont été remplacées cet été, en période d'été et conformément aux préconisations du bureau des milieux aquatiques de la DDT, afin de prendre toutes les précautions nécessaires dans le périmètre rapproché de protection du captage d'eau potable.

Le coût de l'opération s'élève à 3 382 € HT subventionné à 20% par le Département.



### Entretien de la voirie

Comme chaque année, des travaux d'entretien de voirie ont été effectués en 2022. La route de la Maissonnette et la route du Verger ont été refaites, ainsi que la route du pont du Dognon qui dessert les habitations du bas-village. L'aqueduc du Verger a également été refait.



### Sablage du terrain de football



Le terrain de football nécessitait des travaux de sablage, qui n'avaient pas été effectués depuis 2014. Le sablage a été réalisé cet automne, pour un montant de 2 216€ HT.



## ENVIRONNEMENT



### Opération « Nettoyons la nature »

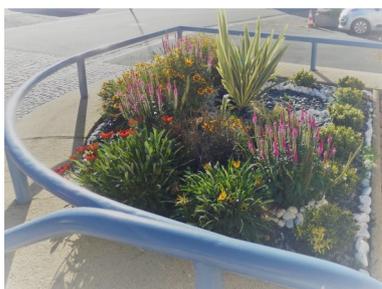
La municipalité a organisé une matinée « Nettoyons la nature » le dimanche 25 septembre, sur plusieurs circuits dans la commune. Cette opération a mobilisé une trentaine de volontaires, notamment des jeunes, soucieux de la préservation de l'environnement. Les déchets ramassés ont été ensuite collectés par Evolis23. D'autres opérations de ce type seront organisées en 2023.

### Mise en valeur du patrimoine naturel

#### Développement des chemins de randonnée

Des bénévoles ont proposé leurs services à la commune pour nettoyer des chemins communaux afin de les ouvrir à la randonnée pédestre. Au printemps, le chemin de la Ramade à Gacheny a ainsi été rouvert et un pont de bois a été installé par les ouvriers communaux pour permettre le franchissement de la rivière, notamment pour la randonnée organisée par le comité de jumelage et d'échange des Saint-Maurice. L'ouverture d'autres chemins est en cours, en concertation avec les riverains.

#### Fleurissement



La commune a investi dans des plantes vivaces, qui se maintiennent en toutes saisons et qui résistent à la sécheresse. Cet été l'arrosage a pu être effectué grâce à

l'eau de pluie récupérée dans les cuves installées à proximité du local des ouvriers communaux.

#### Désherbage

Certains de nos concitoyens ont pu déplorer la présence d'herbe sur les trottoirs ou dans les caniveaux : en effet, suite à l'interdiction du glyphosate, le désherbage chimique n'est plus possible. Comme dans de nombreuses communes, des solutions sont à l'étude pour l'entretien des rues, telles que l'acquisition d'une désherbeuse, l'utilisation de produits non polluants ou la pose de géotextile. Mais sans doute aussi faut-il accepter cette évolution et s'habituer à voir la nature reprendre un peu de ses droits.

#### Circuit pédestre à la Lande de la Saumagne

L'Office de tourisme du Pays sostranien et le Conservatoire des espaces naturels, qui gère la Lande de la Saumagne, ont proposé de valoriser ce site remarquable par sa faune et sa flore.



Un circuit pédestre d'1,5 km va être ouvert en début d'année, selon un tracé défini en accord avec les habitants de la Saumagne. Les frais seront pris en charge par la Communauté de communes.

#### Le Dognon

L'établissement pour jeunes en difficulté « Parcours le Dognon » a proposé de s'occuper des plantations dans les bacs à fleurs du Dognon et de planter des potagers en libre service pour les habitants. La commune a accepté cette proposition à titre expérimental pour 2023.



**ECOLE**



## La rentrée 2022 de l'école de Saint-Maurice-La-Souterraine !

Pour cette rentrée 2022, 91 enfants sont inscrits à l'école et sont répartis dans cinq classes :

- Mme ROBUCHON : classe de CM1/CM2 : 18 élèves ;
- Mme BURDON : classe de CE2/CM1 : 19 élèves ;
- Mme JOLIVET : classe de CE1 : 11 élèves ;
- Mme DUMET et Mme LANÇON : classe de GS/CP : 17 élèves ;
- Mme LAJARIGE classe de TPS/PS/MS : 26 élèves.

Pour la rentrée de janvier, 3 nouvelles arrivées ont eu lieu en toute petite section.

Comme l'an dernier, Mme DUMET assure les fonctions de directrice. Mme LANÇON complète le service en classe de Mme DUMET le jeudi, jour de décharge administrative de la directrice.

Mmes Francine MERCIER, Andréa AUVERLOT et Cécile MATHÉ (l'après-midi), ATSEM, assistent les enseignantes des deux classes maternelles.

Comme chaque année notre école est porteuse de projets. Ils sont axés autour du français, des mathématiques et de projets communs culturels et sportifs.

Pour mener à bien ces projets tout au long de l'année, les classes sont inscrites, entre autres,

- à « Ecole et cinéma » : 3 séances de cinéma pour tous les élèves sur des projections à but pédagogique,
- à des sorties sportives avec l'affiliation à l'USEP : rencontres inter-écoles sur des activités de lutte, de course, d'orientation,
- à des projets culturels et littéraires : le prix des incorruptibles, la bibliothèque, des intervenants extérieurs : spectacle au CCYF, intervenant football avec un club local...

Tous les moyens sont mis en œuvre par l'équipe enseignante pour développer toutes les compétences des élèves au cours de chaque cycle.

L'équipe enseignante remercie la municipalité, l'association des parents de l'Amicale laïque et les parents d'élèves sans lesquels la réalisation de tous nos projets serait difficile à concrétiser.

*Bénédicte DUMET, directrice*  
Très bonne année scolaire à tous !



## Cantine et garderie



Cette année, 76 enfants sont inscrits à la cantine scolaire et 68 sont inscrits à la garderie, pour une fréquentation régulière ou occasionnelle.

Conformément à la loi Egalim, qui vise notamment à améliorer la qualité de la restauration collective par un approvisionnement de meilleure qualité, nous veillons, avec la cantinière, à introduire des produits fermiers et des produits biologiques dans les menus de la cantine.



## AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE

### Projet d'aménagement du groupe scolaire

Le projet global d'aménagement de l'école se poursuit, avec un découpage en deux phases :

- Première phase
  - remplacement de la haie de thuyas,
  - remplacement de la chaudière à fioul,
  - relogement de la classe du préfabriqué dans le préau,
  - démolition du préfabriqué devenu vétuste,
  - construction de nouveaux préaux,
- Seconde phase : création d'une extension à l'arrière de la salle de motricité pour héberger la garderie.

Le permis de construire a été déposé en juin par l'architecte. La subvention n'ayant pas été accordée en 2022, la demande a été reconduite pour 2023. Dans le contexte de crise économique actuel, une réévaluation des coûts a dû être effectuée. Une estimation plus précise de la première phase est en cours, pour un début des travaux en 2023, sous réserve d'obtention de la subvention.

Une nouvelle analyse de la meilleure solution de remplacement de la chaudière est également en cours.

### Plantation d'une haie de bambous

Sans attendre les travaux d'ensemble, la haie de thuyas de la cour d'école a été enlevée cet été à la demande des enseignants et des parents d'élèves en conseil d'école, car elle était devenue dangereuse pour les enfants en raison des nombreuses branches mortes piquantes. Pour la remplacer à titre provisoire à la rentrée, une palissade en bois a été posée pour occulter la vue à l'intérieur de l'école, conformément aux consignes Vigipirate.

Pour le brise-vue définitif, la solution choisie en concertation avec le conseil d'école et les référents sûreté de la Gendarmerie nationale et de l'Académie consiste à planter une haie de bambous non traçants. Les travaux préparatoires ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint, la plantation proprement dite des bambous a été effectuée en décembre. La palissade en bois sera conservée jusqu'à ce que les bambous constituent une haie suffisamment occultante.

### Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque municipale vous attend avec plaisir. Pour les nouveaux habitants, petit rappel : la bibliothèque est située au 1er étage au-dessus de l'école. L'accès se fait par le stade et il suffit de suivre les flèches. Elle est ouverte les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30. Pour y adhérer, une carte de lecteur au prix de 3 € par an (gratuite pour les moins de 11 ans) vous sera délivrée. Avec cette carte, vous avez accès aux huit bibliothèques de la communauté de communes.

Grace au réseau de lecture publique, nous pouvons vous procurer les ouvrages que vous ne trouveriez pas dans nos rayons dans un délai assez court, une navette hebdomadaire étant en place entre nos huit bibliothèques.

Une boîte à livres est installée à droite du portail principal de l'école. Il s'agit d'un service gratuit et vous n'êtes pas obligé(es) d'être inscrit(es) à la bibliothèque pour l'utiliser. Vous pouvez prendre ou déposer les livres ou magazines que vous désirez (les garder ou les remettre dans la boîte après lecture). Ce système fonctionnant bien, la municipalité envisage d'acquérir une boîte plus grande et plus fonctionnelle.

Nous vous informons que la 26ème édition du spectacle « *Coquelicot* » aura lieu à la salle polyvalente entre le 16 et le 28 mai 2023. Vous serez informés plus précisément d'ici là.



Coquelicot 2022



# FINANCES - EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE 2022

## Dépenses d'investissement

### Notre contribution au nouveau centre de secours

Outre les investissements propres à la commune lancés en 2022 (multi-services, citystade, voirie, remplacement de menuiseries, etc.), nous avons apporté notre contribution au financement du nouveau centre de secours des sapeurs pompiers à la Souterraine. Son montant s'élève à 135 389 €, selon la répartition définie entre les communes en fonction de leur population.



Le nouveau centre sera mis en service opérationnel le 14 janvier 2022, date à laquelle les pompiers fermeront leur ancienne caserne, construite en 1976.

## Subventions obtenues

Les subventions obtenues depuis le début du mandat en sollicitant les différents dispositifs d'aide aux collectivités s'élèvent à 675 000 € :

- 300 762 € pour le budget principal, pour un montant d'investissements associés de 445 266 €, soit un taux de financement de 67%,
- 374 821 € pour l'eau et assainissement, pour un montant de dépenses de 470 228 €, soit un taux de financement de 80%.

## Dépenses de Fonctionnement

Comme pour toutes les collectivités, les dépenses de fonctionnement de 2022 ont été alourdies par la flambée des prix et par la revalorisation du point d'indice des rémunérations de 3,5% en juillet.

La commune n'entre pas dans les critères permettant de bénéficier des mesures de compensation de l'inflation, notamment du fait que notre épargne est trop importante par rapport aux recettes de fonctionnement.

Néanmoins, la prochaine clôture des comptes en février devrait confirmer que 2022 a permis de dégager une capacité d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) de l'ordre de **130 000 €**.

## Fiscalité : pas de hausse d'impôts

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés depuis 2017.

| 2022                  | Taux    |
|-----------------------|---------|
| Taxe foncier bâti     | 14,85 % |
| Taxe foncier non bâti | 69,70 % |

## Subventions aux associations en 2022

|                                    |         |                              |       |
|------------------------------------|---------|------------------------------|-------|
| Etoile sportive Saint-Maurice      | 1 200 € | SMS ateliers dessin peinture | 150 € |
| Coopérative scolaire Saint-Maurice | 850 €   | Sostra Futsal                | 150 € |
| ACCA Saint-Maurice                 | 800 €   | Fondation du patrimoine      | 150 € |
| Comité de Jumelage Saint-Maurice   | 400 €   | Comité départemental cancer  | 150 € |
| Amicale laïque                     | 400 €   | FNATH                        | 150 € |
| Puyresson Air Loisirs              | 400 €   | Comité FNACA                 | 100 € |
| Club amitiés et loisirs            | 400 €   | Les restos du cœur           | 100 € |
| Amicale pompiers La Souterraine    | 300 €   | Les conciliateurs de justice | 100 € |
| Cordes&Compagnie                   | 300 €   | Pupilles Ecole Publique      | 40 €  |
| Gym Détente Sourire                | 250 €   | ANACR                        | 40 €  |
| Maquisards du Limousin             | 250 €   | B.C.P.                       | 40 €  |
| Secours Populaire Français         | 150 €   | DDEN                         | 30 €  |
| Secours catholique                 | 150 €   |                              |       |



## BUDGET EAU ET ASSAINISEMENT

### Transfert de la compétence « eau » vers l'intercommunalité en 2026

La loi impose le transfert de la gestion de l'eau à un établissement de coopération intercommunale, au plus tard au 1er janvier 2026. L'objectif principal de cette réforme est de mutualiser les moyens pour garantir l'alimentation en eau potable et sa qualité sanitaire de manière équitable entre les usagers. En effet, avec des normes de plus en plus contraignantes, le traitement de l'eau devient de plus en plus onéreux et n'est plus à la portée de toutes les communes. Les modalités de ce transfert ne sont pas encore définies. Une réflexion est en cours sur la création d'un syndicat à l'échelon du département de la Creuse.

Mais nous savons que ce transfert aura des conséquences concrètes pour notre commune :

- La gestion du réseau d'eau potable, aujourd'hui confiée par la commune à EBL (Vinci), sera transférée à l'intercommunalité vers laquelle aura été transférée la compétence ;
- le budget afférent sera également transféré vers l'intercommunalité ;
- les tarifs, qui aujourd'hui diffèrent d'une commune à l'autre, devront à terme être uniformisés.

#### Le prix de l'eau...

Depuis très longtemps, nous payons l'eau très peu cher en comparaison à des communes voisines. Il est tentant de s'en féliciter. Cependant avec les sécheresses répétées de ces dernières années, l'eau devient une ressource rare, qu'il convient de préserver.



Des investissements ont été réalisés ces dernières années, avec la réfection du château d'eau en 2018 et la construction de la station de neutralisation en 2022. D'autres, importants, seront nécessaires, à la Ramade pour traiter la fuite d'eau du réservoir et probablement d'autres encore, car nos canalisations sont anciennes.

Pour toutes ces raisons, il faut avoir conscience que nous ne payons pas l'eau à son juste prix pour permettre la maintenance des installations.

Pour cette année, le conseil municipal a fait le choix d'une augmentation très limitée, afin de ne pas trop alourdir la charge des ménages en cette période de crise.

Pour l'avenir, il convient de préparer le transfert de la compétence eau vers l'intercommunalité, afin d'éviter une hausse brutale des tarifs à partir de 2026.

Nous nous devons de tenir un langage de vérité : le prix de l'eau va inéluctablement augmenter à l'avenir.

#### et de l'assainissement collectif

Il en va de même pour l'assainissement collectif, dont le tarif est très peu élevé par rapport à d'autres communes (dont la plupart appliquent une part fixe comme pour l'eau).

Aujourd'hui l'assainissement est géré dans le même budget annexe que l'eau, mais il devra faire l'objet d'un budget séparé et équilibré (obligation légale) : les recettes devront compenser les dépenses pour financer le service.

Or depuis toujours l'assainissement collectif seul est déficitaire, c'est-à-dire que les redevances des usagers ne couvrent pas les dépenses, c'est le service de l'eau qui permet d'équilibrer le budget. En effet les 5 systèmes d'assainissement existants (le Bourg, le Dognon, le Pommier, l'Age-Troinet, le Cerisier) ont demandé des investissements importants que nous continuons de rembourser. Et là encore, les installations nécessiteront des travaux d'entretien dans les années qui viennent.

Dans la perspective d'un budget séparé, une augmentation de la contribution des usagers raccordés à l'assainissement collectif devra donc être envisagée pour équilibrer les comptes.



## PRINCIPALES MANIFESTATIONS 2022

### Fête de la Saint-Jean les 25 et 26 juin

La traditionnelle fête de la Saint-Jean a eu lieu les 25 et 26 juin, sous une météo pluvieuse et exceptionnellement fraîche pour la saison.

Le samedi, marché des producteurs, feu d'artifice. Le dimanche, brocante, banda de Chateauponsac.



### Tour du Limousin le 16 août



La commune de Saint-Maurice-la-Souterraine a accueilli le 55<sup>ème</sup> Tour du Limousin sur le circuit de sa première étape le 16 août, avec un sprint à l'entrée du bourg et un arrêt de la caravane sur le parking du stade. Cet événement a mobilisé 25 bénévoles pour l'organisation de la course. La foule était au rendez-vous.



### Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie a été rehaussée par la participation des membres de l'association « Les maquisards du Limousin » en costume d'époque et des enfants de l'école pour le chant de la Marseillaise.





Un habitant de la commune passionné de modélisme, M. Pierre Ravenel, a construit une maquette de l'ancienne mairie de Saint-Maurice. Cette réalisation tout à fait remarquable est exposée à la mairie jusqu'au 31 janvier. N'hésitez pas à venir la voir !

## MAQUETTE HISTORIQUE

### Repas des aînés le 4 décembre

Après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, nous avons renoué avec la tradition du repas des aînés, pour le plus grand plaisir de tous.



### Marché de Noël le 11 décembre

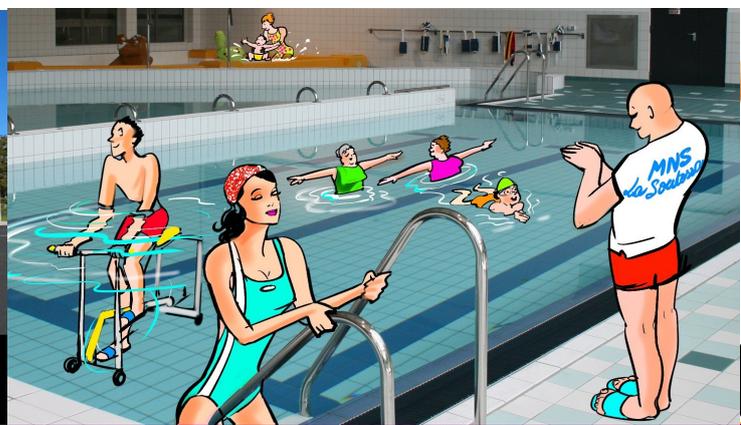
Le marché de Noël organisé par la commune a eu lieu le 11 décembre avec les producteurs locaux. Manège gratuit et promenade en calèche pour les enfants, vin chaud au bar de la salle des fêtes.



### Soirée des jeunes le 17 décembre

Une soirée « boum des jeunes » a été organisée par la commune pour les jeunes de moins de 18 ans, ambiance festive!





## VIE INTERCOMMUNALE - ACTUALITES

### Affaires sociales

#### Création d'un CIAS

Un centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé au 1er mai 2022. Il gère les activités qui ont un périmètre communautaire, à savoir les services de repas à domicile et de transport régulier.

#### Repas à Domicile

Un tarif différencié en fonction des ressources a été instauré au 01/09/22. Ce tarif varie de 11,50€ à 13,50€ pour l'usager, pour un coût total distribution comprise de 17,50€ TTC.



Au delà de 2 501€ de ressources mensuelles, l'administré ne bénéficie pas de l'aide de la collectivité et il paie le plein tarif.

La Com-Com participe au coût des repas et paie la différence entre le tarif adhérent et le tarif réel (en 2021 cela a représenté une somme de 143 850€).

#### Etude de besoins personnes âgées du territoire

Une étude de territoire a été réalisée par la MSA du Limousin à la demande de la Com-com afin d'expertiser les attentes de la population en terme de petite unité de vie s'adressant à des personnes non dépendantes souhaitant trouver en centre bourg un habitat sécurisé, des animations et des services. L'étude qui a concerné 261 personnes réparties sur les 10 communes vient d'être rendue et le Conseil communautaire délibérera en début 2023 sur la suite à lui donner.

#### Maison de Santé

Des spécialistes sont arrivés (cardiologue) ou annoncés (pédiatre) pour venir conforter l'équipe de médecins généralistes et de professionnels de santé au sens large. L'objectif est de continuer à étoffer progressivement l'équipe présente pour répondre aux attentes de la population. Un second site pour loger ces professionnels est en cours d'étude.

### Centre aquatique

En raison de l'augmentation du prix de l'énergie, le centre aquatique sera fermé une journée supplémentaire par semaine, le samedi, en continuité de la fermeture pour maintenance technique du vendredi. Les créneaux d'ouverture au public sont également modifiés.

#### Horaires d'ouverture au 1er janvier 2023

- Lundi : 12h à 14h
- Mardi : 12h à 14h et 17h à 20h
- Mercredi : 12h à 19h
- Jeudi : 12h à 14h et 17h à 20h
- Dimanche : 9h30 à 12h30

### Centre culturel Yves Furet

La programmation du Centre Culturel Yves Furet passe par Saint-Maurice-la-Souterraine avec un concert de jazz manouche le jeudi 26 janvier à 21h. Réservations au 05 55 89 23 07.

Retrouvez toute la programmation sur le site [www.ccyf.fr](http://www.ccyf.fr)



Toutes les informations de la Communauté de communes du Pays sostranien sont consultables sur son site Internet

<https://www.pays-sostranien.fr/>



## VIE INTERCOMMUNALE - URBANISME ET HABITAT

### Le plan local d'urbanisme intercommunal

Les règles d'urbanisme applicables dans la commune sont définies dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Pays sostranien adopté le 16 décembre 2019. Tous les documents du PLUi sont consultables :

- sous forme papier à la mairie
- en version numérique le site de la communauté de communes, rubrique PLUI <https://www.pays-sostranien.fr/amenagement-environnement/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>
- en cartographie dynamique sur le Géoportail de l'urbanisme à l'adresse <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Une procédure de modification du PLUi est en cours, pour apporter des adaptations au règlement et prendre en compte des besoins nouveaux. Elle donnera lieu à une enquête publique en 2023 avant approbation.

Les autorisations d'urbanisme relèvent de la compétence du maire et sont instruites selon la base réglementaire définie dans le PLUi. A cette fin, la commune s'appuie sur le Centre d'instruction mutualisé (CIM) qui instruit l'ensemble des demandes de la Communauté de communes. Les demandes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables permis de construire, etc.) sont à adresser au secrétariat de la mairie, qui les enregistre, ou bien par voie dématérialisée sur le Portail Usager Urbanisme <http://sve.sirap.fr>

En 2022, 90 dossiers d'urbanisme ont été déposés à la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine, dont :

- 8 permis de construire,
- 25 déclarations préalables,
- 57 certificats d'urbanisme.

### Les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

Les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé déployés dans le département de la Creuse se poursuivent en 2023 sur les thèmes suivants :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap,
- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

Ces programmes sont portés par le Conseil départemental en partenariat avec les Communautés de communes et avec l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH). Des aides financières peuvent être accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous conditions.

Pour tout renseignement,  
contacter **CREUSE HABITAT**  
05 87 80 90 30  
[habitat@creuse.fr](mailto:habitat@creuse.fr)



### Les permanences habitat

La plateforme territoriale de rénovation énergétique RENO23 portée par le SDEC23 (Syndicat des Energies de la Creuse) offre aussi un service d'accompagnement des ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique : information de premier niveau, conseils personnalisés, accompagnement des travaux de rénovation globale.

Des permanences ont lieu régulièrement à la Souterraine.  
Accueil téléphonique au 05 55 51 03 39  
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
[Renov23@sdec23.fr](mailto:Renov23@sdec23.fr)  
<https://www.sdec23.org/renov23>

### Gare aux arnaques !

Dans le contexte actuel de crise énergétique, les démarchages se multiplient, les arnaques également. Avant de signer un contrat, n'hésitez pas à contacter les conseillers de Renov23. Et si vous avez déjà signé, n'oubliez pas qu'il existe toujours un délai de rétractation.



## COLLECTE DES DECHETS



### La réduction des déchets, un enjeu écologique et financier



**646 kg**, c'est la quantité de déchets moyenne produite par habitant en 2021, selon le rapport annuel d'Evolis23, dont **147 kg** d'ordures ménagères. De quoi faire réfléchir chacun d'entre nous sur la gestion des déchets.

- La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative** a pour objectif d'inciter à trier et à réduire la production de déchets. Elle comporte une part fixe basée sur la valeur foncière de la propriété bâtie et une part variable en fonction du nombre de sorties et de la taille du bac noir.
- Avoir un **composteur** dans son jardin permet d'alléger sa poubelle d'ordures ménagères.
- **Zéro déchet zéro gaspillage** : évitons les sources de gaspillage, donnons une seconde vie aux produits, recyclons ce qui peut l'être.

### Opération « Une deuxième vie pour mon sapin de Noël ! »



Afin de sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets verts, Evolis23 propose chaque année de redonner une deuxième vie aux sapins de Noël. L'année dernière, grâce aux communes participantes 602 sapins ont pu être recyclés.

La commune de Saint-Maurice-la-Souterraine s'est inscrite pour participer à l'opération cette année. Un agent d'Evolis23 viendra broyer en janvier/février 2023 les sapins de Noël qui auront été déposés, collectés et rassemblés. Le broyat obtenu sera réutilisé par la commune.

### Lutte contre les déchets sauvages

Evolis 23 anime un groupe de travail « Civisme et déchets », avec des élus et des membres d'associations, auquel participe le maire de Saint-Maurice. Ce groupe travaille sur la mise en œuvre de mesures préventives, curatives et répressives pour lutter contre ces incivilités.

Nous déplorons encore le dépôt récurrent de déchets sauvages dans notre commune, au pied des containers du bourg, ou pire dans la nature, qui suscitent des nuisances pour les riverains. Au bourg, la pose de pare-vue autour des containers de la place du 19 mars a été étudiée avec Evolis23 et sera effectuée en début d'année.

### Sanctions

Les déchets sauvages sont systématiquement signalés à la gendarmerie et à Evolis23, qui procèdent à des fouilles afin d'identifier les coupables.

Les amendes peuvent atteindre 1500€ pour les particuliers et 75 000€ pour les entreprises.

**Retrouvez toutes les informations pratiques sur la gestion des déchets auprès d'Evolis23**

**[www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)**



## SMIPAC

Le développement du Parc d'Activités de la Croisière qui n'avait pas vraiment été affecté par la crise sanitaire se poursuit avec l'arrivée de l'entreprise « Naudon-Mathé » qui commence la construction d'un site de production menuiserie PVC et aluminium de 4.000m<sup>2</sup> sur un terrain de 2ha. Le siège et l'activité historique de menuiserie bois reste à la Souterraine.

La société « LMat » a entamé des travaux en vue de la prochaine reprise de l'ancienne centrale Béton Vicat et y installe provisoirement ses bureaux et activités de négoce de matériaux pour le BTP, en attendant la construction de son site en face du Relais 23, qui devrait commencer en 2023.

La société 3DProtec installée sur ce même terrain est intervenue pour le désamiantage des anciens locaux de « De Fursac » à la Souterraine, qui accueilleront les activités de l'entreprise de maroquinerie « Rioland » et qui compte déjà une dizaine d'emplois.

Cet été, « Bio Crops Services » qui stocke, trie, calibre, traite les récoltes de l'agriculture biologique, a stocké la récolte de graines de moutarde produite à Saint-Priest-la-Plaine, facilitant ainsi le développement des productions céréalières ou légumineuses bio dans la région.

Début 2022, avant la crise de l'énergie, dans le cadre de sa politique environnementale ISO 14001 le SMIPAC a fait changer son éclairage public par des LED basse

consommation. Cette mesure devrait être complétée par l'extinction des luminaires la nuit pour contribuer aux efforts d'économies d'énergie demandés par l'Etat. Cette action permettra également de diminuer la pollution lumineuse.

Le 12 octobre, le Parc d'Activités de la Croisière a reçu la visite du secrétaire général de la Préfecture de Creuse M. Merot, de la sous-préfète de la Creuse en charge du Plan de Relance et de la sous-préfète de Bellac Mme Rodrigo. Ils ont conjointement souhaité découvrir le développement du PAC ainsi que les perspectives d'extension sur sa partie haut-viennoise sur lesquelles travaille le SMIPAC.

La procédure d'extension en cours prend en compte l'ensemble des exigences environnementales et d'urbanisme. Elle se poursuivra tout 2023 et permettra de proposer de nouveaux terrains pour les porteurs de projets à l'horizon 2024.

En novembre 2022, le PAC compte 15 sociétés pour un total de 175 salariés qui vivent sur notre territoire.

- Kuehne & Nagel Road** : messagerie et logistique
- TIGR** : fabrication de chaufferies industrielles
- AS24** : distribution automatisée de carburant professionnel
- Le Relais 23** : collecte de textile usagé

**Limoges Palettes** : négoce de palettes +  
**Négo Métaux** : récupération et négoce de métaux

**Sostradata** : datacenter  
**Bio Crops Services** : stockage et valorisation de productions végétales bio

**Solavenir Energies** : conception, gestion et services de parcs d'énergies renouvelables

**Gamac** : infogérance du groupe Picoty  
**Mixba** : gestion immobilière du bâtiment Arzana

**Creuse Technology Alarme**  
**Vidéosurveillance** : conseil et installation de système d'alarme et surveillance

**3D Protec** : travaux de désamiantage  
**LMat / LTP** : location et services aux entreprises de TP (sur site de Vicat avant nouvelle implantation)

**Naudon Mathé** : Menuiserie (en cours d'implantation)





## LA VOIX DE L'OPPOSITION



### LA PAGE DE L'OPPOSITION

En tant que conseillers municipaux d'opposition, nous ne pouvons que regretter de ne pas être associés aux décisions de Madame Le Maire.

D'ailleurs, les absences répétées de Conseillers de la majorité aux conseils municipaux et la rareté des commissions municipales révèlent une gestion très solitaire.

Alors que dire de la communication vers les habitants de la commune .

Justement nous avons décidé d'écouter leur voix :

A quoi servent les panneaux d'affichage dans les villages ?

Ne pourraient-ils pas être utilisés pour afficher des informations diverses :

- sur la création du City park
- sur l'avancement des travaux de la supérette
- sur le nouveau lotissement
- sur les nouvelles modalités d'éclairage public
- sur les festivités diverses
- ...

Tout le monde n'a pas accès aux réseaux sociaux notamment Facebook

Que sont devenus les groupes de travail promis ?

Chaque citoyen devait pouvoir assister à un groupe de réflexion : école, travaux, festivités, environnement... Plus de nouvelles !

Pourquoi avoir supprimé le site internet existant ?

Pourquoi ne pas l'avoir gardé accessible jusqu'à la mise en service du nouveau ? St Maurice est toujours St Maurice même si le maire est différent !

Nous devons également nous inquiéter de la gestion de notre commune. Tous les travaux engagés ne s'effectuent que par autofinancement.

Que va t'il rester dans la trésorerie d'ici la fin de ce mandat ?

Mais à quoi sert cette page ? Effectivement, à chaque bulletin municipal, Mme Le Maire vient contre argumenter nos propos avant de l'éditer !

Nous sommes à la moitié du mandat de Mme le Maire, peut être va t'elle accepter d'évoluer vers une gouvernance plus participative !

Mais à vous de voir !



## ASSOCIATIONS



### ACCA

Et s'il était temps de réinventer le VIVRE ENSEMBLE

A Saint-Maurice-la-Souterraine comme ailleurs, on constate qu'au fil du temps, la société française est devenue ultra individualiste. Manipulés par des médias engoncés dans leur confort aseptisé, déconnectés de la réalité, de la ruralité et de la vraie écologie, les français ont découvert la chasse-bashing.

Que chacun se rassure, il existe aussi parmi les chasseurs qui peuvent avoir la capacité de dénigrer leurs « pas tout à fait semblables ».

Démagogiquement, nombres de nos politiques ne font que souffler sur les braises afin de tenter de dissimuler leurs lacunes et leurs errances. Ainsi tout un chacun se mettrait dans la situation de vouloir interdire demain ce qu'il ne pratique pas lui-même...

Revenons à la réalité, les accidents et incidents générés par la chasse, même s'ils sont très malheureux, ne sont que la résultante de comportements individuels qu'il faut savoir pondérer par rapport à ce qu'il existe ailleurs.

Que tout un chacun consulte les chiffres d'accidentalité, en voiture, en vélo, en trottinette, aux sports d'hiver... Et se pose la question : « ne devrais-je pas arrêter? »

Toute activité génère des risques qu'il faut tenter de minorer, la chasse n'en est pas exclue!

Mais que se passerait-il demain si le gros gibier n'était plus chassé? Combien d'accidents routiers en plus? De morts en plus?...Notre commune n'est pas exempte de collisions avec le grand gibier, plus d'une dizaine chaque année.

Concernant la pratique de la chasse, afin de vous rassurer, l'ACCA de Saint-Maurice-la-Souterraine a fait former l'ensemble de ses responsables de battue et l'ensemble de ses sociétaires aura l'obligation de suivre une formation sur la sécurité à la chasse.

La diversité étant une richesse dans une société, réapprenons à VIVRE ENSEMBLE avec nos différences, et que tolérance et tempérance fassent à nouveau partie de notre quotidien.

### CLUB AMITIES LOISIRS

L'année 2022 est marquée par la reprise de nos activités.

En janvier, peu de monde à notre assemblée générale.

En mars la choucroute fut un succès, tout le monde avait son passe sanitaire...

Les deux concours de belote en avril et en novembre se sont déroulés avec un nombre de participants réduit, de même que notre porte ouverte en mai.

Nous nous sommes retrouvés en juin autour d'un repas, sans problème, comme pour celui préparé par l'Hôtel de France de Bessines, en octobre.

Le club a toujours le souci de distraire ses adhérents. Pour cela nous sommes allés au spectacle du Tapis Rouge à Limoges et à celui de Grand Bourg : ce fut un après midi de rire permanent !

En fin d'année nous donnons toujours un colis à nos adhérents de plus de 80 ans qui n'ont pu assister à aucun des repas.

Le 10 décembre nous avons reçu l'Ensemble Vocal du Boischaud à l'église de Saint-Maurice, ouvert à tous.

Et nous étions présents au marché de Noël le 11 décembre.

Nos activités de la semaine sont :

- le mercredi à 14h activités manuelles,
- jeudi de 10h à 11h yoga,
- jeudi à 14h jeux.

La porte est toujours ouverte pour de nouveaux adhérents ou même une petite visite pour voir ce que nous faisons.



## ASSOCIATIONS



### COMITE DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES

Les membres du comité de jumelage et d'échange des Saint-Maurice de France et d'Europe sont restés mobilisés pour leurs activités 2022.

Le comité fait appel à des bénévoles pour pouvoir poursuivre ses activités.

Deux randonnées, pédestre et VTT, ont été organisées : la première, le 3 avril avec 2 parcours, puis le samedi 4 juillet, randonnée semi-nocturne pédestre et VTT, suivie d'un repas plancha.

Les 9 et 10 juillet, la commune de Saint-Maurice-Val-de-Marne a organisé le 20ème rassemblement des Saint-Maurice. Marché des produits de chaque Saint-Maurice et ballade en bateau mouche sur la Seine étaient au programme. Treize délégations ont répondu présent. La délégation de Saint-Maurice-la-Souterraine, composée de 14 personnes dont Madame le maire, a participé à cet événement.

Le 21ème rassemblement aura lieu à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes dans le département de l'Yonne en 2023.

Contact : 06 71 39 10 58 ou 06 76 39 30 39.

### SMS ATELIERS DESSIN PEINTURE



Les membres de l'association SMS ateliers dessin peinture se réunissent tous les jeudis de 14h à 18h dans la salle des fêtes de Saint-Maurice.

Notre professeur d'art Yves le Tallec nous ayant quittés, nous continuons à travailler sur thèmes choisis (copies de peintres célèbres ou natures mortes) deux fois par mois, les autres jeudis étant réservés à des créations personnelles.

L'exposition de nos œuvres a été un succès cette année encore et nous serons présents en 2023 au cours du week-end de la fête de la Saint-Jean.

Notre activité se passe dans une ambiance cordiale et l'atelier est ouvert à toute personne ayant envie de pratiquer l'art.



### LES MAQUISARDS DU LIMOUSIN

Les membres de l'Association vous remercient de votre visite à l'exposition 14/18 du 11 novembre 2022 pour le 104<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale.

Nous avons pour but le *devoir de mémoire*, par le biais de reconstitutions historiques et d'expositions afin de ne jamais oublier ceux qui ont donné leur vie pour la Liberté.

A cette occasion, nous accueillons deux nouveaux membres dont un saint-mauricien.

Nous avons déposé un bouquet de fleurs aux couleurs de la France devant le monument aux morts lors de notre prestation.

Nous avons reçu les enfants de l'école le 10 novembre.

L'Asinerie représentée par James et Mathilde, a expliqué l'utilisation des animaux lors de ce conflit en particulier les ânes. Les enfants étaient très intéressés, curieux et avec des questions pertinentes.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine...





## ASSOCIATIONS



### CORDES ET COMPAGNIE

Cordes & Compagnies continue d'allier une exigence de niveau international et une action de proximité en Creuse.

L'année 2022 a vu la onzième édition du festival Cordes & Compagnies, avec notamment la venue de Daniel Raclot, ex-violoncelliste solo de l'Orchestre Philharmonique de Radio-France, les créations de deux œuvres originales et inédites, des rencontres avec les publics, la première du duo creusois « Piano tout contre Basse »...

Nous avons également créé à la Microfolie de La Souterraine le spectacle *Folies Baroques à Venise*, associant la projection de toiles de maîtres à un programme mettant les projecteurs sur Rosenmüller et Vivaldi.

Le disque Archipel, produit par notre association, distribué par UVM, a été enregistré en avril par le duo Nouhaud-Bleton et est disponible pour les fêtes de fin d'année.

Cette année va voir la création de deux spectacles avec des élèves creusois et leurs professeurs, la douzième édition du festival Cordes&Compagnies, pour laquelle nous espérons revenir donner un concert en l'église de Saint-Maurice. Ce festival sera l'occasion de découvrir un tout nouveau duo violon-guitare, composé de musiciens exceptionnels.

Nous travaillons enfin à un nouveau spectacle mêlant littérature creusoise, musique baroque et slam-poésie moderne, mais chut... c'est encore secret !

[contact@cordesetcompagnies.fr](mailto:contact@cordesetcompagnies.fr) –  
06.88.78.58.41

[www.facebook.com/cordesetcompagnies](https://www.facebook.com/cordesetcompagnies) –  
[www.cordesetcompagnies.fr](http://www.cordesetcompagnies.fr)

### ESSM

Nous avons repris le championnat en départementale 4 pour la saison 2021/2022 avec un effectif très réduit, des résultats très mauvais, derniers en championnat, surtout un manque d'investissement de certains joueurs. Ce qui nous a amenés à la réflexion et décision de déclarer forfait général pour la fin de cette saison 2021/2022.

Nous revoilà, nous repartons cette année avec le projet de Mickaël Joffre qui nous a proposé de s'occuper de l'équipe toujours en départementale 4. Nous sommes ravis de cette initiative : avec lui, le retour d'anciens et de nouveaux joueurs. Cela nous permet d'avoir un effectif plus riche (21), même si nous déplorons quelques blessures chez certains de nos anciens.

Cette année, notre championnat se déroule en 2 parties, une phase de brassage et une deuxième pour l'accession en départementale 3. Après un début très prometteur avec une victoire à Nouzier, nous sommes retombés dans nos travers, avec un manque de réussite. Depuis, nous nous sommes bien repris. Notre classement actuel est 2ème de la poule. Cela nous permettrait d'accéder en 2ème partie de saison à jouer pour la montée en départementale 3. Continuons et restons appliqués, toujours avec cette envie et cette bonne ambiance qui règne.

N'oublions pas que nous sommes en entente avec la Souterraine pour les jeunes. Si des enfants sont intéressés, vous pouvez contacter le président Richard Pasquet ou le secrétaire Cyril Vincent. Les catégories concernées vont du 6 ans au 13 ans, les entraînements se déroulent le mercredi après-midi. Nous contacter pour les horaires.

Pour la 2ème année consécutive, une équipe évolue en régionale 2, catégorie u18. Elle joue à la Souterraine. Pour notre part, l'équipe des u15 évolue le samedi après-midi à Saint-Maurice-la-Souterraine. Venez les encourager!

Si vous êtes intéressé pour rejoindre notre équipe de dirigeants ou joueurs, manifestez-vous auprès du président ou des dirigeants. Nous vous guiderons.

Que cette saison sonne le renouveau du club, que la saison soit pleine de réussite et de plaisir pour tous.

Venez nombreux nous supporter les dimanches après-midi autour du terrain.

Président : Richard PASQUET 06 88 91 09 26  
Secrétaire : Cyril VINCENT 06 08 14 88 54



## ASSOCIATIONS



### CLUB PUYRESSON AIR LOISIRS

Notre petit club ULM poursuit son bout de chemin, certes avec une activité réduite en particulier depuis cette épidémie de covid qui a démobilisé pas mal de personnes, certains ont arrêté tout simplement de voler, tandis que d'autres se sont orientés vers des occupations diverses.

Il faut savoir qu'en aviation, lorsque l'on reste sans piloter pendant une certaine période, on ne peut se remettre « seul en selle » il faut obligatoirement refaire un ou deux vols en compagnie d'un instructeur, ce que l'on appelle une reprise en main ; Contrainte que certains pilotes ne veulent plus se donner la peine d'effectuer, car nous n'avons pas d'instructeur sur place, et cela implique de se déplacer à Argenton, Montmorillon ou St. Junien, d'où la diminution et la désaffection de certains membres.

Il y a eu également la forte augmentation du tarif des carburants qui a freiné pas mal de passionnés.

En juillet dernier nous avons refait une opération portes ouvertes, journée qui a été assez bien réussie, puisque nous avons eu une quinzaine d'appareils visiteurs, nous avons également effectué une dizaine de vols d'initiation, et nos cuisinières avaient préparé un très bon repas de midi, ce qui a permis de régaler une cinquantaine de convives.

Dernièrement le club a revendu son ancien appareil Skyranger qui était un peu vieillot, pour le remplacer par un autre de même type, mais beaucoup plus récent, et avec un moteur de dernière génération, en espérant que cette opération va permettre d'attirer quelques pilotes supplémentaires.

Notre petit groupe de passionnés se réunit toujours tous les samedis matin, histoire de faire un peu de maintenance sur les appareils, d'entretenir les locaux, et évidemment de trinquer (*toujours très raisonnablement*) à l'amitié, avant de se séparer à midi.

Nous avons toujours également un pilote de disponible pour effectuer des vols d'initiation.

Alors pour les personnes désireuses de découvrir la troisième dimension un petit coup de téléphone, et hop on s'envoie en l'air !...

### COMITE DES FETES

**C'est avec joie et fierté que nous vous annonçons que le Comité des Fêtes a repris du service !**

À la tête du comité se tient désormais Madame Larraud Amandine la présidente âgée de 18 ans, et Madame Caron Morgane la trésorière âgée de 19 ans.

À nous deux nous saurons préserver l'âme des fêtes de l'association que vous connaissez, tout en y apportant un regard plus novateur.

Au programme le retour de ce dont vous avez été habitué au cours des différentes années pour les animations, ainsi que la promesse d'essayer de vous surprendre autant que possible !

De là nous invitons quiconque souhaitant mettre la main à la pâte, à venir nous aider à bâtir fêtes et événements pour Saint-Maurice. Si vous souhaitez devenir une de ces petites mains de l'ombre qui contribuent à rendre les festivités plus belles les unes que les autres; Nous vous garantissons un espace de travail **ouvert à tous** et adapté pour tous. Nous mettons ainsi un réel point d'honneur à ce que le comité compte de futurs bénévoles bienveillants et respectueux les uns envers les autres.

Et pour finir, nous tenons à adresser nos remerciements aux anciens membres du bureau et bénévoles qui ont su faire perdurer l'association tant bien que mal à travers le temps, et à la municipalité qui a su prendre en charge notre fête de la Saint-Jean lorsque cela est devenu nécessaire. Et surtout à vous qui n'avez jamais cessé de vous rendre aux événements organisés par le comité, et qui avez par conséquent contribué à leur donner du sens.

Nous vous donnons alors rendez-vous les **24 et 25 juin 2023** pour la traditionnelle fête de la Saint-Jean, et en fin d'année pour le premier loto organisé par nos soins.

Morgane & Amandine.

Pour nous contacter ou vous tenir informé sur les événements à venir :

Notre page Facebook : Cdf St Maurice

Notre compte Instagram : cdfsaintmaurice23

mail : [cdf.stmauricelasouterraine@gmail.com](mailto:cdf.stmauricelasouterraine@gmail.com)



## ASSOCIATIONS

### GYM DETENTE SOURIRE

Forte d'un nombre d'adhérentes en augmentation cette année, l'association Gym Détente Sourire a changé de fédération, ce qui va permettre de varier les activités habituellement proposées par les 3 animatrices : Céline, Noëlle et Alexandra.

En plus des cours de renforcement musculaire, LIA, cardio, step, circuit training... qui ont lieu à la salle des fêtes de Saint-Maurice-la-Souterraine les lundis soir de 19h30 à 20h30, nous proposerons des matinées sportives certains week-ends et, en début d'année 2023, des ateliers cross training sport santé senior. Ces ateliers seront animés par une personne de la fédération Epgv sous couvert de notre association (les dates et horaires restent à définir).

Après 2 ans de restrictions, nous avons rouvert le bal des animations de la salle des fêtes avec une soirée danse en ligne qui a eu lieu en mars 2022.

Cette année, nous proposerons une soirée karaoké qui se déroulera le samedi 18 mars 2023 à la salle des fêtes.

Nous vous y attendons nombreux.

Aussi, si vous souhaitez venir découvrir nos activités, n'hésitez pas à venir essayer, les 2 premiers cours sont offerts !

Présidente : Sylvie BOUTET  
Trésorière : Noëlle CHARBONNIER  
Secrétaire : Alexandra BOUTET

### AMICALE LAIQUE

#### L'amicale Laïque qu'est-ce que c'est ?

C'est une association qui est en lien avec l'école. Mais c'est surtout du partage et de l'investissement personnel pour un seul objectif : **L'envie d'œuvrer pour nos enfants.**

#### Concrètement qu'est-ce que cela veut dire?

**Nous organisons des actions tout au long de l'année pour collecter des fonds :** ventes de chocolats, tombolas, kermesse, buvettes...

**Nous participons aux projets d'école :** inscription USEP, participation financière aux sorties pédagogiques et la sortie de fin d'année, participation au financement du spectacle de Noël, achat de cadeaux de Noël...

**Nous menons des projets pour améliorer le quotidien des enfants** et nous organisons des moments festifs et ludiques : calendrier de l'aveugle, chasse aux bonbons d'Halloween, concours de dessin, marché de Noël, goûter de Noël, kermesse...

L'amicale laïque a repris du service cette année avec la même équipe que l'année dernière.

Nous avons terminé l'année scolaire 2021/2022 en beauté avec l'organisation de la kermesse qui, malgré le manque de bénévoles, a été une réussite. Pour la première fois, toutes les activités étaient gratuites, et petits et grands ont pu profiter pleinement de cette journée festive.

Cette nouvelle année a débuté avec l'organisation d'une vente de chocolats de Noël, la mise en place d'une tombola dont le tirage a eu lieu le 23 décembre, et avec notre présence sur le marché de Noël de Saint-Maurice-la-Souterraine où petits et grands ont pu profiter des activités ludiques que nous leur proposons.

Nous étions également présents sur le marché de Noël le 23 décembre à la Saumagne.

De nombreuses actions sont menées pour récolter des fonds mais aussi simplement pour le plaisir des enfants, nous invitons donc toutes les personnes se sentant concernées à nous suivre sur notre page Facebook "Amicale Laïque de Saint-Maurice-la-Souterraine" ou à nous contacter via notre adresse mail [amicale.laique23@gmail.com](mailto:amicale.laique23@gmail.com) pour échanger des idées ou nous proposer leur aide.

Membres du bureau :  
Président : Jérôme VIDAL  
Trésorière : Angélique GODARD  
Trésorière adjointe :  
Séverine VIDAL  
Secrétaire: Audrey SAUTRON

Mais aussi :  
Delphine DUMET,  
Evelyne TIARD,  
Marc OLIVIER,  
Delphine OLIVIER,  
Pauline BOURRAT.



Association  
des accidentés de la vie

Depuis sa création en 1921, la FNATH a contribué aux avancées majeures de l'insertion et de la défense des accidentés de la vie dans le domaine des accidents du travail, de la route, des maladies professionnelles, des accidents domestiques et du handicap. La section de la Souterraine a pour mission d'aider toute personne en difficulté et lui permettre d'obtenir ses droits et elle sert de relais avec le groupement de la Creuse. La FNATH est représentée dans toutes les instances ayant un rapport avec le handicap dans notre département.

## ASSOCIATIONS

Les permanences de notre section :  
3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 9h à 10h au CCAS de la Souterraine.



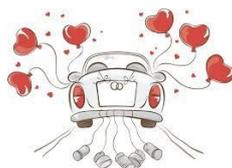
## ETAT CIVIL 2022

### Naissances



|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| AVODÉ Naomi                    | 21 février   |
| BAROUTY Hugo                   | 7 mars       |
| TIXIER Laura                   | 9 mai        |
| SAVARIN Gabryel                | 1er juin     |
| PASQUET Léane                  | 4 juillet    |
| CARDINAL Caydane<br>et Chyanne | 11 juillet   |
| ANGENIOL Luca                  | 24 juillet   |
| LARDY AUVERLOT Julia           | 25 août      |
| BOUDEAU Gaston                 | 17 septembre |
| JOSEPHINE Noé                  | 5 octobre    |

### Mariages



|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| CHANARD Fabrice et TESTE Karine      | 11 juillet |
| SPANNACCINI Gaétan et OLIVIER Marie  | 16 juillet |
| FARIN Thierry et CHOCHILLON Nathalie | 20 juillet |

### Décès



|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| ETEVE Yvonne                    | 28 février  |
| NADAUD Alain                    | 4 mars      |
| ALAMOME-DUBRAC Pauline          | 5 mars      |
| LUCAT Berthe                    | 24 avril    |
| ALAMOME Christine               | 26 avril    |
| GILLET Alphonsine               | 8 mai       |
| CHABROUX Odette                 | 9 mai       |
| ANDRÉ Eugène                    | 23 mai      |
| BRANT Odette                    | 27 mai      |
| VALLAUD Louis                   | 13 juin     |
| ROSSIGNOL Didier                | 7 juillet   |
| MARCHAIS LAGRANGE Marie-Thérèse | 20 juillet  |
| MAZEIRAT Serge                  | 14 août     |
| JAUBOIS Nelly                   | 31 août     |
| GRELAUD Christiane              | 16 octobre  |
| CARDINAL Marie-Louise           | 10 novembre |
| BASTIER Fernande                | 26 octobre  |
| PATLA Jacqueline                | 5 décembre  |
| RENAUD Guy                      | 8 décembre  |



## TARIFS ET INFORMATIONS PRATIQUES

### Location salle des fêtes

|                              | Associations de la commune | Utilisateurs domiciliés dans la commune, hors associations | Utilisateurs et associations extérieurs à la commune |
|------------------------------|----------------------------|--|--|
| grande salle + bar           | gratuit                    | 120 €/jour   | 200 €/jour   |
| grande salle + bar + cuisine | 35 €                       | 170 €/jour<br>270 €/weekend                                | 270 €/jour<br>450 €/weekend                          |
| caution                      | gratuit                    | 300 €  | 300 €  |

### Location table, chaises et parquet



Table avec tréteaux et bancs 2,60 €

Chaise 1 €

Parquet 80 €

### Les assistantes maternelles

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| AUMENIER Nathalie | 1 rue des commerces            |
| BEAUBERT Isabelle | 6 rue des Ribières             |
| BONNAUD Nathalie  | 8 rue de la Terrade            |
| BOUTET Sylvie     | 13 bis L'Age Troinet           |
| GAUCHON Laëtitia  | 114 rue de la Croix, le Dognon |
| LEDOS Jérôme      | 2 les Tilleuls                 |
| VIDAL Séverine    | 3 chemin du Coudert            |

### Cantine et garderie

Cantine - repas enfant 3 €

Garderie 57€/trimestre

Garderie occasionnelle 1,70 €/jour

### Columbarium et cimetière

#### COLUMBARIUM

|        |       |
|--------|-------|
| 15 ans | 300 € |
| 30 ans | 600 € |

Le contrat est renouvelable pour une période de 15 ou 30 ans.

#### CONCESSION CIMETIERE

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| emplacement de 4,5 m <sup>2</sup> | 150 € |
| emplacement de 9 m <sup>2</sup>   | 300 € |

### Eau et assainissement

#### EAU

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Part fixe                   | 57 €                     |
| De 0 à 30 m <sup>3</sup>    | 1,25 € le m <sup>3</sup> |
| De 31 à 100 m <sup>3</sup>  | 1,15 € le m <sup>3</sup> |
| De 101 à 200 m <sup>3</sup> | 1,10 € le m <sup>3</sup> |
| + de 200 m <sup>3</sup>     | 1 € le m <sup>3</sup>    |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Autres prestations |      |
| Ouverture compteur | 40 € |
| Fermeture compteur | 15 € |

**ASSAINISSEMENT** 1,50 €/m<sup>3</sup>

# LES ARTISANS ET COMMERCANTS

## ANIMATIONS, FETES, MANEGES, TIRS

Lamasset David  
42, Le Dognon 05 55 63 08 25

## BIJOUX ET ACCESSOIRES EN CUIR

Corium Fabrica, Laurence Boulestin  
3, rue du Marronnier 06 99 87 35 04

## BOULANGERIE, VENTE DE PAIN

Seron Pascal - Aux pains de nos ancêtres  
31, Grand'Rue 06 62 22 45 38

## COIFFURE MIXTE

Capillyss coiffure, Sandrine Salles  
24, Grand'Rue 05 55 63 76 16

## DECORATION

Déco by Cléa  
Personnalisation et décoration objets - Gravure laser  
9 Vitrat 06 17 79 88 03

## FORGERON SERRURIER

Dalaudier Francis  
17, La Saumagne 05 55 63 21 60

## GARAGES

Auto assistance 23  
La Croisière 05 55 63 10 05

## LINGE DE MAISON, JEUX, AMUSEMENTS PUBLICS

Lamasset David  
40, Le Dognon 05 55 63 03 83

## MACONNERIE

Entreprise Mercier  
Rue des Sansonnets 06 50 63 75 82 ou 09 82 53 48 42

Pountney Seraphim

20, La Croisière 06 09 63 41 20

## MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Big Mat  
Le Grand Couret 05 55 63 45 19

## MENUISERIE EBENISTERIE

Blondin Patrick  
La Croisière 06 67 34 11 67

## PLAQUES EN INOX ET ALU

Inox'alu Diffusion, Bakas Kimbémbé Jacques  
Le Brajaud 05 87 57 16 67 ou 06 84 90 70 22

## PLOMBIER - CHAUFFAGISTE

BST, Barbier Danny  
17, Bordessoule 05 87 57 12 88

## PRODUITS FERMISERS

Miel - Dalaudier Francis  
17, La Saumagne 05 55 63 21 60

Lait, crème, glace - D'lices des prés, Lucat Jean-Philippe  
Le Dognon chemin d'au Villard 06 09 57 32 72

Viande - Boudet Cécile et Benoît  
13, La Saumagne 06 16 86 77 10

Volaille - Au champ du coq, GAEC de la Faye  
7, La Faye 06 07 85 83 37 ou 06 31 54 71 28

## SCIERIE TONNELLERIE

Chêne Bois  
3, Le Chaussat 05 55 63 02 39

## SPAS

Limousin Spas - Robinson Peter  
Rue du Marronnier 05 55 63 26 20

## STATION SERVICE

Station Shell, la Croisière

## SERVICES

Lavage et entretien véhicules  
Entretien Espaces verts—Nettoyage de terrasse  
Tous travaux de bricolage  
NC Services— Charruau Nicolas 06 77 25 15 50

## TAXI - TRANSPORT DES MALADES ASSIS

JNG Taxi - Guillaume Jean-Noël  
05 55 76 96 62 ou 06 03 87 59 48

## TRAVAUX PUBLICS

Connaughton Fergal  
Le Chaussat 06 42 41 27 45

## VIN

Cave de Maffe  
Maffe 05 55 89 21 39 ou 06 72 39 45 82

## VENTE AMBULANTE

### CREPES

« Crêpes de Papy Creuse » un mercredi par mois à partir de 18h.

### PIZZAS

Letti Pizza 07 83 59 83 89